



URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

CHARTE DES UTILISATEURS D'URBANSIMUL

Urbansimul est un service web en cours de développement visant à aider les collectivités territoriales, EPCI, agences d'urbanisme et autres structures publiques intervenant dans le domaine de la planification et du foncier à mieux identifier et caractériser les disponibilités foncières sur leur territoire.

Ce projet innovant est développé par l'INRA Unité écodéveloppement et par le Cerema Méditerranée. Une convention de Recherche et Développement, signée le 26 octobre 2015 pour 3 ans, a mis en place un partenariat associant la Région PACA, l'EPF PACA, le CRIGE et l'Etat (DREAL PACA) pour soutenir l'Inra et le Cerema dans la finalisation du projet Urbansimul.

Au cours de la première année de cette convention, il est prévu d'ouvrir l'accès d'Urbansimul à un groupe d'utilisateurs pour qu'ils expérimentent l'outil sur leur territoire et participent à son développement. La présente Charte définit les engagements des utilisateurs et des développeurs dans le cadre de ces expérimentations.

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

ARTICLE 1 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les données mises à disposition via l'interface Urbansimul sont des données issues de plusieurs sources distinctes, croisées et transformées, dans le cadre du projet Urbansimul Inra/Cerema 2015, actuellement dans une phase exploratoire d'ouverture à un nombre restreint d'utilisateurs. Durant cette phase exploratoire, qui a entre autres objectifs d'évaluer et consolider la fiabilité du dispositif, les développeurs du projet Urbansimul Inra/Cerema 2015 ne peuvent garantir à l'utilisateur l'absence de défauts sur l'ensemble du territoire de la région Paca.

L'utilisateur reconnaît et accepte que les données fournies via l'interface Urbansimul le sont en l'état, sans garantie de leur fiabilité.

En conséquence, l'Inra et le Cerema ne peuvent être tenus pour responsable de tout préjudice ou dommage de quelque sorte subi par l'utilisateur ou un tiers du fait de la réutilisation des données téléchargées via l'interface Urbansimul Inra/Cerema 2015.

ARTICLE 2 : QUALITÉ DE LA DONNÉE SUR LES SERVEURS D'URBANSIMUL

La qualité et la fiabilité des données sur les serveurs d'Urbansimul peuvent varier d'un territoire à un autre. Le serveur intègre annuellement des référentiels nationaux (données IGN, données DGFIP, etc.) à l'échelle régionale et des données disponibles ou générées localement issues de différentes sources. Selon le territoire, les données intégrées peuvent être partielles, anciennes, et de qualité de saisie variable. L'utilisateur s'engage à prendre connaissance des données utilisées et à contribuer dans la mesure de ses capacités à leur consolidation (aussi bien en entrée qu'en sortie), et à faire connaître et partager les données complémentaires de nature à améliorer la connaissance des disponibilités foncières. Sur un territoire donné, l'amélioration et la consolidation des données peuvent être réalisées via l'interface web par tout utilisateur autorisé ayant une compétence territoriale ou par les gestionnaires du projet Urbansimul. L'état d'avancement de ce travail d'enrichissement et de consolidation est renseigné pour chaque territoire par un indicateur sur le statut de la donnée (ISD).

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

L'indicateur ISD sur le statut de la donnée peut prendre 5 valeurs qui ont des conséquences sur le mode de citation des sources (cf. art. 3) :

- ISD-1 : pas de donnée (cadastre et/ou document d'urbanisme absent)
- ISD1 : données initiales non consolidées
- ISD2 : données mises à jour non consolidées
- ISD3 : données consolidées à une échelle départementale ou intercommunale
- ISD4 : données consolidées au niveau communal

Le statut « ISD-1 : pas de donnée (cadastre et/ou document d'urbanisme absent) » correspond à un territoire où l'estimation des disponibilités foncières n'est pas possible ; Urbansimul ne propose pas de donnée de sortie sur ce territoire.

Le statut « ISD1 : données initiales non consolidées » correspond aux données intégrées annuellement par les gestionnaires d'Urbansimul dès que les données cadastrales de l'année en cours sont disponibles.

Le statut « ISD2 : données mises à jour non consolidées » indique qu'Urbansimul dispose sur ce territoire des dernières versions en vigueur des documents d'urbanisme et de gestion des risques.

Le statut « ISD3 : données consolidées à une échelle départementale ou intercommunale » indique que le territoire a fait l'objet de vérifications et de tests de la qualité de la donnée de la part d'une DDT(M) ou d'une intercommunalité ; des données améliorées ont été substituées aux données initiales.

Le statut « ISD4 : données consolidées au niveau communal » indique que le territoire a fait l'objet de vérifications et de tests de la qualité de la donnée de la part de la commune compétente sur ce territoire ; des données améliorées ont été substituées aux données initiales.

Pour un territoire dont le statut de la donnée est ISD1 ou ISD2, les données de sortie proposées correspondent à une « version non consolidée » d'Urbansimul. Pour un territoire dont le statut de la donnée est ISD3 ou ISD4, les données de sortie proposées correspondent à une « version consolidée » d'Urbansimul.

Seuls les gestionnaires d'Urbansimul sont habilités à modifier l'indicateur ISD du statut de la donnée sur un territoire.

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

ARTICLE 3 : CITATION DU PROJET « © URBANSIMUL INRA/CEREMA, 2015 »

Dans tout travail ou publication utilisant des données récupérées à partir de l'interface Urbansimul, l'utilisateur s'engage à faire mention explicite au projet Urbansimul : il précise que le projet est dans une phase exploratoire, il indique la date d'extraction des données sur Urbansimul et la valeur de l'indicateur sur le statut de la donnée (ISD) à cette date.

Les travaux et publications peuvent être des supports de présentation orale en public, des documents de travail ou de la littérature grise, des documents de planification (réglementation d'un PLU), des rapports d'études.

Dans le cas où la valeur de l'indicateur ISD est ISD1 ou ISD2, les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données, quel qu'en soit le support :

« © Urbansimul 2015 version non consolidée, projet partenarial INRA/Cerema/Région/DREAL/EPF/CRIGE, phase exploratoire, date d'extraction des données »

Pour les tableaux et graphiques, l'utilisateur d'Urbansimul peut faire usage d'une citation plus courte :

« © Urbansimul Inra/Cerema 2015, version non consolidée »

Dans le cas où la valeur de l'indicateur ISD est ISD3 ou ISD4, les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données, quel qu'en soit le support :

« © Urbansimul 2015 version consolidée, projet partenarial INRA/Cerema/Région/DREAL/EPF/CRIGE, phase exploratoire, date d'extraction des données »

Pour les tableaux et graphiques, l'utilisateur d'Urbansimul peut faire usage d'une citation plus courte :

« © Urbansimul Inra/Cerema 2015, version consolidée »

Exemple de citation du projet Urbansimul par un utilisateur ayant téléchargé le projet QGIS le 3 février 2016, sur un territoire où les données disponibles sont celles initialement intégrées :

Une fois dans le corps du texte

« © Urbansimul 2015 version non consolidée, projet partenarial Inra/Cerema/Région/DREAL/EPF/CRIGE, phase exploratoire, données du 03/02/2016 »

Dans chaque tableau et chaque graphique

« © Urbansimul Inra/Cerema 2015 version non consolidée »

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

ARTICLE 4 : PARTICIPATION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DONNÉE SOURCE

Le développement d'Urbansimul s'appuie sur une démarche de crowdsourcing qui permet aux utilisateurs de participer au développement de l'outil. Un module dépôt de données permet à l'utilisateur d'Urbansimul d'améliorer la qualité de la donnée source sur son territoire de compétence.

L'utilisateur d'Urbansimul s'engage à :

- vérifier la qualité et l'exhaustivité des données importées lors du téléchargement du projet QGIS
- le cas échéant, via le module dépôt de données, substituer un jeu de données améliorées aux données initiales
- prendre contact avec son correspondant à l'Inra ou au Cerema pour informer les développeurs des modifications effectuées

Les données pouvant être déposées sur les serveurs d'Urbansimul sont des documents d'urbanisme et/ou des couches de contraintes à l'urbanisation, approuvées ou en cours de validation.

Le dépôt de données via l'interface Urbansimul (documents d'urbanisme et/ou couches de contraintes à l'urbanisation) n'a pas de valeur réglementaire.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DONNÉE DE SORTIE

Urbansimul permet de télécharger un projet QGIS qui estime et caractérise les disponibilités foncières sur le territoire de compétence de l'utilisateur.

L'utilisateur d'Urbansimul évalue la pertinence des estimations des disponibilités foncières calculées par Urbansimul. L'utilisateur d'Urbansimul s'engage à participer à l'amélioration de la qualité de cette estimation, en signalant aux développeurs les erreurs qu'il a identifiées sur son territoire de compétence :

- les unités foncières (ou fraction d'unités foncières) disponibles à l'urbanisation non repérées par Urbansimul
- les unités foncières (ou fraction de unités foncières) abusivement repérées comme disponibles à l'urbanisation par Urbansimul

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

ARTICLE 6 : PARTICIPATION À L'AMÉLIORATION DES FONCTIONNALITÉS D'URBANSIMUL

Urbansimul est un outil d'aide à la décision pour les utilisateurs, notamment dans la mise en œuvre de politiques foncières publique. L'utilisateur d'Urbansimul s'engage à faire des retours aux développeurs sur la pertinence des éléments transmis au regard de la question de la politique publique.

Ces retours concernent la nature de l'information communiquée par Urbansimul, la mise en forme des données, l'ergonomie du site et du SIG, les indicateurs proposés, la documentation fournie.

Les retours concernent aussi les usages attendus : les utilisateurs d'Urbansimul évaluent la pertinence et l'efficacité des fonctionnalités proposées en tant qu'aide à la décision : aide à la planification urbaine, aide à la prospection foncière, outil de prospective territoriale, etc.

Afin de faciliter ces retours, lors de la mise en place d'une expérimentation sur un territoire, une « fiche de retour d'expérimentation » est transmise à l'utilisateur d'Urbansimul. Elle permet à l'utilisateur d'apprécier les fonctionnalités d'Urbansimul ainsi que leur adéquation aux besoins de l'utilisateur. L'utilisateur s'engage à remplir cette « fiche de retour d'expérimentation » et à la transmettre aux développeurs d'Urbansimul.

ARTICLE 7 : DÉPÔT DE DONNÉES SUR LES SERVEURS D'URBANSIMUL

L'interface web permet à l'utilisateur d'Urbansimul de déposer des données sur son territoire de compétence. Ces données permettent à l'utilisateur de générer et télécharger de nouvelles données de sorties tenant compte des dépôts effectués. Les données déposées par l'utilisateur peuvent être intégrées, à sa demande, aux serveurs d'Urbansimul, afin de consolider les données sur son territoire.

Plus précisément, l'utilisateur d'Urbansimul a la possibilité de déposer deux types de données sur son territoire de compétence :

- des données expérimentales : ces données permettent à l'utilisateur de réaliser des simulations à partir d'une hypothèse de travail (par exemple, tester de nouveaux zonages de PLU pour une collectivité territoriale). Les données expérimentales sont exploitables uniquement pour l'utilisateur qui a effectué le dépôt
- des données améliorées : ces données permettent de corriger et/ou compléter les données disponibles en entrée sur le territoire de compétence de l'utilisateur. Une fois l'ensemble des données déposées,

URBANSIMUL

Un outil d'analyse et de prospective sur le foncier

l'utilisateur indique aux développeurs quels sont les dépôts contribuant à la consolidation des données Urbansimul ; une fois les vérifications effectuées par les développeurs, les données consolidées sont disponibles à l'ensemble des utilisateurs ayant une compétence sur le territoire concerné.

ARTICLE 8 : TRANSMISSION À UN TIERS

La transmission des données extraites d'Urbansimul à un prestataire de services est possible uniquement dans le cadre d'une mission de service public.

Dans le cas où l'utilisateur prévoit d'utiliser les données extraites d'Urbansimul dans le cadre d'un travail confié à un prestataire, l'utilisateur d'Urbansimul s'engage à vérifier que les licences dont il dispose (notamment auprès de l'IGN et de la DGFIP) l'autorisent à mettre à disposition les données concernées par le projet QGIS. La mise à disposition des données d'Urbansimul est strictement subordonnée au respect par l'utilisateur des protocoles de transmissions à un tiers de l'IGN et de la DGFIP.

L'utilisateur d'Urbansimul s'engage à transmettre la Charte des utilisateurs d'Urbansimul au prestataire à qui il souhaite transmettre les données extraites d'Urbansimul.

Le prestataire est engagé par cette Charte au même titre que son commanditaire. De plus, à la fin de l'exécution du contrat, il devra procéder à la destruction de toutes les données extraites d'Urbansimul qui lui ont été confiées par le commanditaire dans le cadre de sa prestation.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DES DROITS D'USAGE

Comme il lui a été précisé lors de la création de son compte, il appartient à l'utilisateur d'obtenir, auprès des services compétents, des licences d'utilisation sur les données importées via le projet QGIS du serveur Urbansimul. Dans le cas où il ferait l'objet d'un litige concernant l'une de ces licences, l'utilisateur s'engage à en informer immédiatement les développeurs d'Urbansimul.



Je, soussigné(e),

agissant en tant que

et représentant(e) dûment habilité(e) de l'organisme suivant :

nom, raison sociale :

n° téléphone :

email :

Fait à

le

Signature*

*faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »